



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 8 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du plan d'actions départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 30 femmes sont décédées suite à des violences exercées par leur conjoint ou ex-conjoint. En France, **1 femme décède tous les 3 jours**, victime de son conjoint ou ex-conjoint et 84 000 femmes sont victimes de viols ou de tentative de viol chaque année. Ces données montrent que le sujet des violences sexuelles et sexistes n'est pas un sujet périphérique mais bien une vraie **question de société qui concerne tous les Français**.

Le gouvernement a fait de **l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause nationale du quinquennat**. La lutte contre les violences faites aux femmes en constitue un volet primordial. Pour répondre à cet enjeu fondamental, **l'Etat s'est déjà fortement engagé** en luttant plus fortement contre les violences sexuelles et sexistes ainsi qu'en renforçant l'accompagnement juridique, social, psychologique et pénal des femmes victimes de violences.

Le plan d'actions départemental de lutte contre les violences faites aux femmes constitue la déclinaison locale des mesures prises par le gouvernement. A travers ce plan, Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche et Pierre-Yves MICHAUX, Procureur de la République de Privas, entendent renforcer leurs actions dans ce domaine autour de trois priorités :

- **repérer les violences faites aux femmes le plus tôt possible ;**
- **accélérer et faciliter la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes ;**
- **intensifier les actions de prévention afin de prévenir et limiter les violences.**

Ces priorités s'accompagnent de **9 actions concrètes** qui s'inscrivent dans un **cadre partenarial renforcé** entre les forces de l'ordre, le parquet, les associations départementales (CIDFF, AMAV, ACFA, Femmes solidaires, Soroptimist 26/07, le Planning familial), les professionnels du monde médical et paramédical ainsi que l'éducation nationale.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet Pôle communication interministérielle

Tél. : 04.75.66.50.14 – 04.75.66.50.16 – 04.75.66.50.07



Prefet07



@Prefet07

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr